

blic, des profits exorbitants. Je crois que c'est là ce qui a lieu en certains cas, sous l'empire de la protection à outrance accordée par l'administration actuelle. Un de ces cas est celui que l'on nous a mentionné cet après-midi, à propos des instruments agricoles, et l'honorable député qui a parlé a abondamment prouvé ce qu'il disait.

Il a aussi montré quelle masse de capitaux on a mis depuis quelques années dans cette fabrication, de l'argent pris aux consommateurs canadiens, de l'argent en quelque sorte extorqué à la classe agricole, de l'argent qui, laissé entre les mains des cultivateurs, eût contribué énormément à étendre la somme de terres mises en valeur, ce qui eût sensiblement ajouté à la richesse du pays en général et diminué, je le crois, pour les consommateurs des centres manufacturiers, le prix des denrées alimentaires. Tout industrie doit pouvoir faire un profit raisonnable, répondant au chiffre des capitaux engagés dans l'entreprise, et propre également à couvrir les risques inhérents à ces sortes d'affaires; mais je crois que le Gouvernement doit exercer sur ces industries la plus stricte surveillance, au moyen d'une commission permanente ou autrement, de façon à pouvoir se rendre compte des prix de fabrication et de ceux que l'on demande des choses qui sortent de ces maisons, pour que le Gouvernement, dès qu'il constate que l'on fait quelque part des profits illégitimes sur le consommateur, intervienne et supprime les droits. C'est là la politique en vigueur en Australie. Si j'ai bonne mémoire, le gouvernement australien a, ces années dernières, fait voter une loi qui lui permet de dégrever certains instruments aratoires au cas où les manufacturiers du pays les font payer plus que de raison.

Avec notre climat, nos ressources naturelles et la merveilleuse vitalité de notre peuple, je crois que nous avons de quoi former ici une grande nation manufacturière. Nous pourrions, je crois, avant longtemps tenir notre place sur tous les marchés de l'univers et, pour certaines industries, je pense que ce moment est arrivé. Pour certaines industries, je crois que nous pouvons lutter avec une protection beaucoup moins élevée que celle qui est contenue dans le présent tarif.

Dans le cas d'une industrie qui, avec la protection qui lui est déjà accordée, peut donner un profit raisonnable et rivaliser encore avec les produits des Etats-Unis ou autres pays étrangers, ce n'a jamais été, je crois, la pensée de sir John Macdonald, non plus que de ses successeurs, que l'on dû la protéger davantage. L'idée de ces temps-là était que l'on devait, à mesure qu'une industrie avait pu s'affermir, réduire les droits, jusqu'à ne plus laisser que tout juste de quoi suffire à l'administration du pays. Nos fabricants d'instruments aratoires étaient alors à leurs débuts;

on a dû les protéger, et on l'a fait; mais aujourd'hui leur position est assurée, et le moment est venu de dégrever, dans des proportions assez considérables, les articles étrangers qui leur font concurrence. C'est pourquoi je déclare être absolument en faveur de la résolution proposée par l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Meighen).

M. JOHN HERRON (MacLeod): Monsieur l'Orateur, comme cette question a un grand intérêt pour ceux de mon comté, je peux difficilement donner mon vote sans quelque explication. La résolution de l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Meighen) répond aux idées qui ont cours dans la province d'Alberta, et de tout cœur je souscris à ses conclusions. J'exprime en ceci l'opinion des membres conservateurs de la province d'Alberta dans cette Chambre. Ceux qui connaissent l'histoire de la politique nationale en ce pays savent que la lutte engagée par les nôtres à cette époque avait pour objet l'établissement d'un tarif éminemment national. Que l'on me permette de lire les résolutions du 7 mars 1878 à ce sujet; elles ont été la base d'une politique subséquentement inaugurée par sir John, et elles ont toujours depuis servi de règle à la politique fiscale du pays. Voici:

Que l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais que cette Chambre est d'opinion que la majorité du Canada requiert l'adoption d'une politique nationale qui, par un remaniement judicieux du tarif, favorisera et encouragera les intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres du Canada; que cette politique gardera au Canada des milliers de nos compatriotes qui sont maintenant obligés de s'expatrier pour trouver le travail qui leur manque dans la patrie, rendra la prospérité à nos industries qui luttent et souffrent si péniblement, empêchera le Canada d'être un marché à sacrifice, encouragera, développera et activera notre commerce interprovincial, et tendra à la réciprocité de tarifs avec nos voisins dans la mesure requise par les intérêts variés du Canada, aura grandement pour effet de procurer continuellement à ce pays une réciprocité commerciale.

Vous aurez remarqué, monsieur l'Orateur, que, dans cette résolution, on donne la première place aux intérêts de l'agriculture.

Alexander Hamilton qui fut le premier des illustres champions d'un régime fiscal national aux Etats-Unis plaça au premier plan les intérêts de l'agriculture, l'on constate que, dans tous les pays dotés d'un régime national, les intérêts de l'industrie prédominante priment tout le reste. La grande industrie de ce pays est l'agriculture, et bien que les cultivateurs aient toujours été disposés à porter leur part du fardeau, il ne faut pas leur demander de le porter tout entier. Les droits acquittés par les machines agricoles sont trop élevés; cela s'entend surtout de certaines catégories de machines et il ne faut pas sacrifier les intérêts de l'agriculteur à ceux des syn-